

Image not found or type unknown



Démission d'un cdd dans la fpt

Par **silmarils**, le **02/02/2010** à **13:53**

Bonjour,

Je suis actuellement agent de FPT depuis 3 ans, mon 4ieme contrat vient d'être renouvelé. J'aurais aimé avoir quelques infos dans le cas où je démissionne de ce poste pour signer un CDI :

- quelle est la durée de mon préavis?
- ai-je le droit à une prime de précarité?
- mes congés restants peuvent ils être pris pendant mon préavis?

Merci beaucoup pour vos réponses.